



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour
**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2018-2019**

État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall

Vingt-septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/72/374). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné un complément d'information et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 21 novembre 2017.

2. Dans son rapport, le Secrétaire général, donnant effet aux dispositions de la section V de la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale, présente des renseignements actualisés sur les points suivants : a) l'achèvement de l'ensemble des travaux relatifs aux nouveaux locaux à usage de bureaux et des travaux annexes à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba ; b) la rénovation de l'Africa Hall, y compris pour ce qui est de l'étude de viabilité du centre des visiteurs ; c) la rénovation et l'occupation du Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba. **Le Comité consultatif se félicite de la bonne coopération entre la CEA et les autorités du pays hôte.**



II. Renseignements actualisés sur la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux et sur les travaux annexes

3. Le Secrétaire général donne, aux paragraphes 1 à 7 de son rapport, des renseignements actualisés sur la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux (immeuble Le Zambèze) et sur les travaux annexes. S'agissant de la construction de locaux à usage de bureaux, dont la fin avait été reportée au troisième trimestre de 2017, l'attestation d'achèvement de l'ensemble des travaux a été délivrée. Celle des travaux annexes restants devrait être délivrée au troisième trimestre de 2018, et les États Membres seront alors informés des soldes inutilisés.

4. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que certains matériaux importés pour les nouveaux locaux à usage de bureaux, notamment des vitres et des luminaires extérieurs, étaient arrivés en mauvais état et que le montant des dépenses correspondantes avait été déduit du paiement final versé à l'entrepreneur ; les travaux de réparation y relatifs seraient effectués par la CEA.

5. **Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les travaux restants soient achevés dans les délais prescrits afin d'éviter tout nouveau retard ou coût supplémentaire (voir également A/71/571, par. 5).**

III. Renseignements actualisés sur le projet de rénovation de l'Africa Hall

6. Le Secrétaire général donne, aux paragraphes 8 à 72 de son rapport, des renseignements actualisés sur le projet de rénovation de l'Africa Hall. À la section IX de sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a approuvé le cahier des charges du projet, le calendrier d'exécution et les prévisions de dépenses d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars pour les phases 3 à 5 du projet de rénovation de l'Africa Hall, ainsi que l'inscription d'un montant de 13 438 600 dollars au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017. Dans sa résolution 71/272 A, l'Assemblée a pris acte du rapport du Secrétaire général (A/71/370), dans lequel celui-ci présentait les modifications apportées au plan de dépenses et la réduction des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que d'autres aménagements.

Calendrier d'exécution et état d'avancement du projet

7. Le Secrétaire général indique, dans son rapport, que le calendrier du projet est régulièrement révisé et actualisé et qu'il reste réaliste d'estimer que le projet sera achevé à la fin de 2021. Ce projet se déroule en cinq phases : a) préparation (phase 1) ; b) conception (phase 2) ; c) études techniques (phase 3) ; d) construction (phase 4) ; e) clôture du projet (phase 5) (voir A/72/374, par. 60 et fig. I). Le Secrétaire général note également que la phase 3 a été lancée en mai 2016 et qu'un contrat de services global pour les phases 3, 4 et 5 a été signé en octobre 2016. Il précise que, s'agissant de la phase 3, l'étude détaillée et le dossier d'appel d'offres pour les opérations préliminaires de déménagement temporaire du personnel de l'immeuble Le Congo et potentiellement de l'immeuble Le Nil ont été menés à bien et que les travaux devraient commencer d'ici à la fin de l'année 2017. De plus, les plans détaillés pour les principaux travaux de rénovation devraient être achevés en même temps que la préparation des dossiers d'appel d'offres, avant la fin du troisième trimestre de 2017 (ibid., par. 21 à 24, et 33 à 35).

8. Le Comité consultatif note que la procédure d'appel d'offres a été lancée sans qu'une analyse des risques liés au projet ni une simulation dite de Monte-Carlo¹ n'ait été préalablement effectuée. En réponse à ses questions, il a été informé que les résultats préliminaires de l'analyse des risques n'étaient pas encore disponibles, car le cabinet-conseil chargé de fournir des services indépendants d'analyse des risques pour les projets de construction de l'Organisation de par le monde et de faire rapport au Siège, à New York, n'avait été retenu qu'en novembre 2017 (voir également A/71/571, par. 18). Il a par ailleurs été informé qu'une analyse des risques avait été effectuée, en interne, par la CEA mais que les conclusions et recommandations que le cabinet-conseil devrait présenter dans un rapport préliminaire au début de l'année 2018 seraient incorporées dans le contrat de travaux avant que l'on y mette la dernière main.

9. Le Comité consultatif se félicite de l'état d'avancement, dans les délais prévus, du projet de rénovation de l'Africa Hall et réaffirme qu'afin d'éviter tout dépassement de crédits, il importe de respecter le calendrier, sans pour autant porter atteinte à la qualité ou déroger aux spécifications techniques (voir aussi A/71/571, par. 13). Il note qu'une analyse des risques ou une simulation de Monte-Carlo sera effectuée par le cabinet-conseil chargé d'évaluer les risques, et il compte que les conclusions et les prescriptions de ce dernier seront incorporées dans le marché de travaux, selon qu'il convient. Il ne doute pas que le Secrétaire général présentera des renseignements actualisés à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.

10. Le Secrétaire général indique que, afin que le bâtiment soit accessible par tous, l'équipe de gestion du projet participe aux réunions ordinaires de l'équipe spéciale sur l'accessibilité de la CEA et fait connaître les meilleures pratiques aux autres bureaux de l'Organisation. À ce propos, le Comité consultatif, en réponse à ses questions, a été informé que le consultant chargé de la conception avait examiné les normes internationales d'accessibilité pour faire en sorte que les recommandations formulées en matière d'accessibilité à l'Africa Hall soient conformes aux meilleures pratiques internationales et tiennent compte du caractère évolutif des textes normatifs correspondants (voir aussi par. 24 ci-après).

Financement

11. Le Secrétaire général rend compte, aux paragraphes 61 à 71 et à l'annexe II de son rapport, du coût estimatif du projet et des variations prévues, des dépenses effectives et des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017 ainsi que des ressources nécessaires pour 2018. Le tableau 4 du rapport présente l'état des dépenses pour la rénovation de l'Africa Hall au 30 juin 2017, les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017 s'établissant au total à 5 101 200 dollars, ce qui fait apparaître un solde non utilisé de 8 375 000 dollars. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des explications concernant les écarts prévus pour 2016-2017 (voir l'annexe du présent rapport). En ce qui concerne plus précisément un solde inutilisé d'un montant de 5 059 000 dollars au titre des travaux préalables au déménagement, le Comité a été informé que le coût des travaux se décomposait en deux rubriques : Travaux préliminaires/déménagement temporaire du personnel et Travaux principaux ; les dépenses prévues au titre des travaux préliminaires et du déménagement temporaire du personnel s'élevaient à 400 000 dollars en 2017, ce qui expliquait le montant du solde inutilisé susmentionné.

¹ Le Comité a été informé que la méthode de Monte-Carlo était une méthode d'analyse statistique employée pour mieux comprendre l'incidence des risques d'un projet, fondée sur l'utilisation d'un intervalle de valeurs afférentes aux délais et aux estimations de coûts, allant d'un minimum à un maximum, concernant les différentes phases et composantes du projet, dans une simulation numérique de scénarios multiples (voir A/72/7/Add.6, par. 21).

12. Les prévisions de dépenses révisées jusqu'en 2021, qui se montent au total à 56 896 300 dollars, demeurent inchangées. Toutefois, comme il ressort des paragraphes 63 à 67 et de l'annexe II du rapport, certaines prévisions de dépenses ont enregistré des variations. C'est ainsi, notamment, que la rubrique Bâtiment principal, entrée des visiteurs, infrastructures et travaux extérieurs fait apparaître une augmentation de 1 042 000 dollars. Ayant sollicité des précisions, le Comité a été informé que cette augmentation était le résultat net d'une augmentation de 700 000 dollars au titre du remaniement de la conception en matière de sécurité et des travaux de remise à niveau engagés pour donner suite aux recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité et d'une autre augmentation de 1 million de dollars pour l'achat de mobilier (jugé préférable à la remise en état du mobilier en place), partiellement compensées par une diminution de 658 000 dollars au titre de modifications d'ordre technique et de changements concernant les spécifications liées aux besoins des usagers, telles que le remplacement de portes à tambour par un accès par carte magnétique. **Le Comité rappelle que, lors de l'exécution du plan-cadre d'équipement au Siège de l'Organisation, l'on s'était efforcé de réutiliser ou de remettre en état le mobilier (voir, par exemple, A/68/551, par. 40 et 41). Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour réutiliser ou remettre en état le mobilier de façon à réduire les dépenses et à ne pas se défaire de matériel récupérable. Le Comité compte que le Secrétaire général donnera à ce sujet des renseignements actualisés dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet de construction.**

Hausse des coûts et provision pour imprévus

13. Comme indiqué à l'annexe II du rapport du Secrétaire général, la réserve pour imprévus s'élève à 8 173 800 dollars, soit une diminution de 424 700 dollars par rapport au montant de 8 598 400 dollars, et la hausse des coûts correspond à un montant de 5 706 400 dollars, soit une diminution de 200 000 dollars par rapport au montant de 5 906 400 dollars. Le Secrétaire général précise que la réserve pour imprévus ne tient pas encore compte des résultats préliminaires de la simulation de Monte Carlo (voir par. 8 ci-dessus). Après en avoir fait la demande, le Comité consultatif a obtenu le tableau suivant concernant la réserve pour imprévus :

Tableau 1
Réserve pour imprévus

(En dollars des États-Unis)

	Rapport du Secrétaire général de 2016 (A/71/370)			Rapport du Secrétaire général de 2017 (A/72/374)			Montant des dépenses effectuées au titre des Imprévus en 2017
	Montants donnés à l'annexe II	Montant de la réserve pour imprévus	Pourcentage appliqué pour le calcul de la réserve	Montants donnés à l'annexe II	Montant de la réserve pour imprévus	Pourcentage appliqué pour le calcul de la réserve	
Prévisions de dépenses							
Travaux préliminaires et déménagement temporaire du personnel (partie principale – immeuble Le Congo)	1 850 000	370 002	20	2 050 000	413 666	20	
Bâtiment principal, entrée des visiteurs, infrastructures et travaux extérieurs	22 800 000	4 560 025	20	23 842 000	4 811 040	20	7 000
Système et matériel de conférence de pointe	4 250 000	850 005	20	3 900 000	786 975	20	
Restauration et exposition des œuvres d'art	2 336 000	467 203	20	1 651 000	333 153	20	

	Rapport du Secrétaire général de 2016 (A/71/370)			Rapport du Secrétaire général de 2017 (A/72/374)			Montant des dépenses effectuées au titre des Imprévus en 2017
	Montants donnés à l'annexe II	Montant de la réserve pour imprévus	Pourcentage appliqué pour le calcul de la réserve	Montants donnés à l'annexe II	Montant de la réserve pour imprévus	Pourcentage appliqué pour le calcul de la réserve	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Hausse des coûts	5 906 400	1 181 287	20	5 706 400	1 151 485	20	
Services de spécialistes – conception et supervision	5 849 560	1 169 919	20	3 357 360	677 476	20	267 850
Frais de gestion divers							149 795
Total	42 991 960	8 598 440	20	40 506 760	8 173 795	20	424 645

14. Le Comité consultatif rappelle qu'il a été décidé de constituer pour le projet de l'Africa Hall une provision pour imprévus correspondant à 20 % du montant des coûts de construction pour pouvoir faire face à des variations imprévisibles des coûts du projet mais que tous les montants inutilisés des fonds de réserve devraient être restitués aux États Membres une fois le projet terminé (voir également A/71/571, par. 21). **Le Comité consultatif souligne de nouveau que les estimations concernant les imprévus devraient être présentées séparément du coût de base du projet et qu'elles devraient reposer sur une estimation de la probabilité de survenue des risques afférents au projet (voir A/72/7/Add.9, par. 12). Le Comité compte qu'une estimation plus précise du risque d'imprévu pour le projet sera établie une fois que l'analyse des risques selon la simulation de Monte Carlo aura été menée à bien et que l'on aura une idée plus claire des risques réels. Par ailleurs, le Comité est d'avis que le tableau ci-dessus sur l'utilisation de la réserve pour imprévus présente des informations utiles aux États Membres, et il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure dans ses prochains rapports d'activité un tel tableau actualisé.**

Gouvernance du projet

15. Le Secrétaire général traite des questions de gouvernance du projet aux paragraphes 41 à 54 de son rapport. **Le Comité consultatif se félicite que le Comité des parties prenantes et le Conseil consultatif aient été créés.**

Sensibilisation et contributions volontaires

16. Le Secrétaire général traite des questions relatives aux contributions volontaires aux paragraphes 36 à 40 et 56 de son rapport. Il indique qu'aucune contribution n'a été versée ou annoncée depuis celle du Mali, d'un montant de 52 192 dollars, en 2016, et que la CEA a continué de s'entretenir avec les autorités du pays hôte pour convenir de modalités clairement définies concernant la contribution en nature envisagée, une parcelle de terrain ayant été demandée pour servir de parking destiné aux visiteurs. **Le Comité consultatif prend note avec reconnaissance des contributions volontaires qui ont été versées et engage le Secrétaire général à poursuivre son action auprès de tous les États Membres pour solliciter des contributions volontaires aux fins de la rénovation de l'Africa Hall.**

17. Le Secrétaire général indique par ailleurs que pour donner suite à un audit du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), la CEA a entrepris de mettre au point une stratégie globale de mobilisation des ressources. À cet égard, et dans

l'espoir de susciter l'intérêt des touristes et des universitaires pour l'Africa Hall comme site du patrimoine africain, le Comité consultatif a demandé des précisions sur la stratégie de communication suivie auprès du secteur privé, des organisations à but non lucratif et des institutions financières, ainsi que sur les modalités de coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et, en particulier, en ce qui concerne les initiatives régionales de sensibilisation et les activités régionales de mobilisation de ressources sur le continent africain. Le Comité a ensuite appris, après avoir demandé un complément d'information, qu'il était prévu dans un premier temps de créer une identité de marque aisément reconnaissable et qu'un consultant avait été recruté à cette fin. **Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour élaborer une stratégie de mobilisation des ressources globale et durable, en mettant particulièrement l'accent sur la région de l'Afrique. Le Comité est d'avis qu'il faut en faire davantage pour faire connaître dans le monde l'importance historique de l'Africa Hall de la CEA et la place qu'il occupe dans le patrimoine africain, et pour cultiver des partenariats avec les institutions universitaires et les instituts de recherche internationaux, notamment les universités et musées, spécialisés dans l'histoire et la culture de l'Afrique. Le Comité consultatif attend avec intérêt d'être informé des efforts qui auront été engagés et des résultats obtenus à cet égard dans le prochain rapport d'activité.**

Centre des visiteurs

18. Le Secrétaire général traite des questions relatives au centre des visiteurs aux paragraphes 13 à 20 de son rapport. Le Comité consultatif note que les estimations concernant le nombre de visiteurs et les recettes attendues pour le centre des visiteurs ont évolué, comme indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2

Étude de viabilité du centre des visiteurs

(En dollars des États-Unis)

	<i>A/70/363 et A/70/363/Corr.1, par. 41</i>	<i>A/71/370, par. 38</i>	<i>A/72/374, par. 14</i>
Nombre de visiteurs, par an	73 000	10 400	20 800
Montant brut des recettes annuelles attendues	Entre 72 000 et 100 000	82 560	\$165 100
Coûts de lancement (dépenses non renouvelables)	Non disponible	\$50 000	\$65 000
Frais annuels de fonctionnement	Non disponible	\$60 200	\$120 100

19. Le Secrétaire général indique par ailleurs qu'à la faveur de ses échanges avec l'Organisation éthiopienne du tourisme, la CEA a obtenu des renseignements complémentaires pour ce qui est des tendances actuelles et des projections du nombre de touristes attendus dans le pays hôte. En outre, la CEA devrait adopter une stratégie globale de promotion et de communication qui tirerait parti de l'appui offert par le pays hôte et l'Union africaine (UA). Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre de visiteurs attendus avait été revu à la hausse, l'état d'urgence dans le pays hôte ayant été levé, ce qui aurait un effet sur la promotion du tourisme en Éthiopie, et en particulier sur les visites à la CEA et à l'Africa Hall.

20. Le Secrétaire général indique que les tarifs proposés n'ont pas changé depuis le précédent rapport d'activité et sont de 3 dollars par personne pour les élèves des établissements d'enseignement privés internationaux, les élèves des écoles publiques et les personnes âgées, et de 10 dollars par personne pour les touristes internationaux et les étudiants internationaux. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant brut des recettes attendues, de 165 100 dollars, avait été calculé en se servant des modèles utilisés pour estimer les recettes dans les centres de visiteurs de Nairobi et Genève. Le Comité consultatif est d'avis que les hypothèses retenues pour les modèles d'estimation des recettes dans les autres sites risquent de ne pas être applicables à toutes les situations, et il compte que le Secrétaire général concevra un modèle qui soit adapté à la CEA.

21. Après avoir demandé un complément d'information, le Comité consultatif a également appris qu'il avait été tenu compte des personnes participant à des réunions tenues au centre de conférence de la CEA et des estimations concernant le nombre de visiteurs communiquées par l'Organisation éthiopienne du tourisme pour déterminer le nombre estimatif de visiteurs. Le Comité rappelle qu'à Nairobi, près de 30 % des groupes de visiteurs composés de Kényans ont annulé leurs réservations, les tarifs étant trop élevés pour eux, et que les enseignants ont fait savoir que leurs élèves n'avaient pas les moyens de payer les 2 dollars par personne demandés. Le Comité consultatif souligne également que, dans sa résolution 70/247, l'Assemblée générale a rappelé que l'Organisation des Nations Unies était une organisation intergouvernementale à but non lucratif et il estime que c'est un objectif important des services destinés aux visiteurs que d'inculquer les idéaux de l'Organisation aux jeunes générations de façon pédagogique et interactive (voir A/72/7, par. IS3.9).

22. Le Comité consultatif est d'avis que l'Africa Hall et son centre de visiteurs doivent être ouverts à tous les visiteurs intéressés, qu'ils aient ou non les moyens de payer les billets d'entrée, et que les efforts de sensibilisation prévus dont il est question plus haut doivent porter sur toutes les catégories de visiteurs (tourisme, secteur éducatif/universitaire et conférences). Par ailleurs, le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'envisager d'autres possibilités pour les billets d'entrée, y compris celle d'un tarif suggéré à titre indicatif, pour que tous puissent avoir accès à l'Africa Hall et au centre des visiteurs. Le Comité consultatif attend avec intérêt d'obtenir des informations actualisées sur ces questions dans le prochain rapport d'activité.

IV. Rénovation du Centre de conférence

23. Aux paragraphes 73 à 77 de son rapport, le Secrétaire général indique que la rénovation du Centre de conférence s'est poursuivie et progresse conformément au calendrier prévu, à l'exception de la pose de nouvelles moquettes, qui accuse un retard de quatre mois, le prestataire éprouvant des difficultés à obtenir des devises étrangères pour importer de nouvelles moquettes. **Le Comité compte que les travaux de rénovation seront terminés dans les délais.**

24. Le Secrétaire général indique également que des services accessibles, comme l'installation de tribunes accessibles à pupitres ajustables, seront intégrés dans la rénovation échelonnée du Centre de conférence. **Le Comité attend avec intérêt des informations actualisées sur la mise en œuvre des mesures d'amélioration de l'accessibilité dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet.**

V. Conclusion

25. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énumérées au paragraphe 79 du rapport du Secrétaire général (A/72/374).

26. **Sous réserve des observations et recommandations formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **De prendre note des progrès accomplis depuis la publication du précédent rapport sur l'état d'avancement du projet ;**

b) **De prendre note des prévisions de dépenses révisées pour le projet de rénovation de l'Africa Hall ;**

c) **D'ouvrir un crédit de 5 700 300 dollars aux fins du projet pour 2018, dont 905 400 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 4 644 700 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 150 200 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera imputé sur le fonds de réserve.**

Annexe

Explication des écarts pour l'exercice 2016-2017

Chapitre 18

1. Équipe de gestion du projet : la réduction de 71 600 dollars tient au fait que le recrutement de l'équipe de gestion du projet a pris plus de temps que prévu.
2. Services de consultants et d'experts : l'augmentation de 40 000 dollars est destinée à financer les conseils d'experts sur des sujets que l'équipe de gestion du projet ne maîtrise pas, comme la communication sur le projet ou les thèmes des expositions, l'audiovisuel, entre autres. Il convient de noter que le recours à ces services est conforme aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, comme indiqué dans le précédent rapport sur l'état d'avancement du projet [voir A/71/370, par. 59 et 75 g)] et comme en a pris note l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272 A.
3. Voyages : l'augmentation de 10 500 dollars est destinée à financer les voyages supplémentaires devant être effectués dans le cadre d'activités liées aux achats (évaluations des offres et présentations du projet, par exemple), comme indiqué à l'alinéa i) du paragraphe 70 du rapport du Secrétaire général (A/72/374).

Chapitre 33

1. Travaux préliminaires/déménagement temporaire du personnel : le montant de 5 059 700 dollars, correspondant au solde qui devrait rester inutilisé à la fin de 2017, s'explique par l'avancement de la conception et par les modifications apportées aux stratégies globales en matière de passation des marchés et d'achats, à la suite desquelles la rubrique Coûts des travaux figurant dans le rapport sur l'état d'avancement du projet publié à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale (A/70/363 et A/70/363/Corr.1) a été séparée en deux rubriques (Travaux préliminaires/déménagement temporaire du personnel et Travaux principaux) dans le projet de budget révisé présenté dans le rapport sur l'état d'avancement du projet publié à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale (A/71/370). Les dépenses prévues pour 2017 au titre des travaux préliminaires et du déménagement temporaire du personnel s'élèvent à 400 000 dollars. Si on déduit cette somme des crédits initialement approuvés, on obtient le montant estimatif du solde inutilisé de 5 059 700 dollars indiqué dans le tableau 4 du rapport du Secrétaire général.
2. Travaux principaux : comme expliqué plus haut, le montant indiqué pour 2017 au titre de la rubrique Travaux principaux dans le tableau 4 n'était pas encore prévu lorsque le projet de budget initial a été établi pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Par rapport à ce qui avait été prévu il y a deux ans, le montant estimatif indiqué dans le tableau 4 correspond donc à un dépassement de crédits.
3. Hausse des coûts : il n'a pas été nécessaire d'utiliser la provision pour hausse des coûts prévue pour les activités préalables à la construction dans le projet de budget initial présenté à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, comme expliqué à l'alinéa b) du paragraphe 75 du rapport sur l'état d'avancement du projet présenté à la soixante et onzième session (A/71/370) ; la provision a donc été intégrée à la provision pour hausse des coûts pendant les travaux, comme le montre l'annexe II du rapport du Secrétaire général.

* Voir A/72/374, tableau 4.

4. Services de spécialistes – conception et supervision : la réduction de 852 400 tient à la modification du calendrier prévu pour les activités de construction dans le cadre desquelles il a été ou sera fait appel à ces services, ainsi qu’aux modifications apportées à la stratégie d’achat, qui ont entraîné le report des services de conception (par exemple, pour les activités liées à la conception des installations audiovisuelles ou à la conception de l’exposition permanente).
5. Services de spécialistes – gestion des risques : le montant de 53 500 dollars, devant servir à financer les services d’une société indépendante spécialisée en gestion des risques, n’était pas prévu dans le projet de budget présenté dans le rapport sur l’état d’avancement du projet publié à la soixante-dixième session (A/70/363 et A/70/363/Corr.1) mais sera nécessaire pour faire suite à la demande qu’a faite l’Assemblée générale au paragraphe 13 de la section IX de sa résolution 70/248 A. Il convient toutefois de préciser que cela n’entraîne pas un dépassement du montant global des dépenses approuvé par l’Assemblée générale pour le projet.
6. Imprévus : un solde inutilisé de 1 853 100 dollars est prévu pour 2017 et demeurera inscrit, au titre des imprévus, dans les budgets des prochains exercices conformément à la décision prise par l’Assemblée générale au paragraphe 18 de la section V de la résolution 71/272 A.
